

Règlement de la ludothèque associative Le Petit Atelier

La ludothèque favorise le jeu libre ; étant un espace collectif il est indispensable que chacun, enfant et adulte, respecte le lieu et ses règles de fonctionnement. La présence d'un animateur de la ludothèque est obligatoire pour jouer sur place ou emprunter.

Modalités d'inscription & adhésion

La ludothèque le petit atelier est une association. Chacun, adulte et enfant, doit régler son entrée. La ludo est ouverte à tous, l'adhésion n'est pas obligatoire un tarif d'entrée "visiteur" est proposé.

Les adhérents bénéficient d'une participation aux frais réduite pour le jeu sur place, l'emprunt et les activités. Il est possible de s'abonner. Le livret de famille est nécessaire pour une inscription familiale.

Le jeu sur place

Toute personne, enfants, adolescents, adultes peut venir jouer à la ludothèque. Pour les groupes, une prise de rendez-vous est obligatoire.

Adultes et enfants doivent veiller au bon usage des jeux ainsi qu'à leur rangement à l'emplacement d'origine après leur utilisation (attention à ce que les jeux ne soient pas mélangés et vérifier le contenu de la boîte pour les jeux de règles). Si un jeu est détérioré sur place, le remboursement du jeu ou le remplacement de la pièce abîmée sera demandé.

L'accord d'un ludothécaire est nécessaire pour utiliser en salle les jeux de l'espace de prêt.

Quelques règles concernant l'espace de jouet :

- pas de chaussures
- un espace est réservé aux enfants de plus de 4 ans, *merci de veiller à ce que votre bébé ou jeune enfant n'y joue pas !*

Les enfants à la ludo

Tout mineur fréquentant le lieu est sous la responsabilité de son représentant légal.

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte (parent, assistant maternel, encadrant).

Les parents peuvent autoriser leur enfant de plus de 8 ans et suffisamment autonome à venir seul à la ludothèque ; une autorisation écrite et signée doit être notée au dos de la carte d'adhérent. La sortie de la ludo est libre et les ludothécaires ne sont en aucun cas responsables de l'enfant.

Attention ! la ludothèque est un espace ouvert à tous, des jeux ou pièces de jeux peuvent être inadaptés à l'âge de votre enfant.

Les adultes doivent veiller sur leur enfant et son comportement ; le jeu en collectivité entraîne des règles particulières, parfois différentes de celles qui sont posées à la maison. *Merci d'accompagner votre enfant avec bienveillance et fermeté dans le respect du lieu et de ses règles et en cas de conflit entre enfant.*

Goûter et boisson

Boissons et goûter doivent être pris dans l'espace d'accueil sur la table réservée à cet effet. Il faut se laver les mains avant de retourner jouer !

Des boissons chaudes et sans alcool (thé, café, jus de fruits ou sodas...) sont proposées à bas tarif afin de couvrir les frais et sans vocation à réaliser des bénéfices. Aucune boisson alcoolisée ne peut être apportée dans les locaux de la ludothèque par les usagers.

Circulation des enfants

Les enfants doivent être accompagnés pour aller aux toilettes.

Soirées Jeu*

*Les espaces de jouets sont fermés et ne peuvent pas accueillir d'enfant.

La ludothèque propose des soirées jeu à destination des jeunes et des adultes. Les jeunes de plus de 16 ans peuvent venir seuls. L'âge minimum est de douze ans accompagné d'un parent ; *merci de jouer avec votre ado et de ne pas imposer votre enfant à un groupe d'adulte.*

Des boissons sans alcool ou faiblement alcoolisées (en soirée uniquement) sont proposées à bas tarif afin de couvrir les frais et sans vocation à réaliser des bénéfices.

Le prêt de jeux et de jouets

Les jeux sont un bien commun à tous les joueurs de la ludothèque ! Prenez soin des jeux que vous emprunte : vérifiez le contenu, jouez sur un espace adapté et propre, ne rien coller, ni inscrire sur les boîtes et les jeux...

Conditions

Le prêt est réservé aux adhérents, particuliers ou collectivités. Un chèque de caution libellé à l'ordre de la ludothèque est nécessaire pour tout emprunt.

Modalités

Le prêt et le retour des jeux s'effectuent exclusivement lors des ouvertures au public. La durée du prêt est de 1 mois; les retards donnent lieu à un règlement complémentaire de 1€ par jeu et par semaine. Chaque usager est responsable des jeux qu'il emprunte. La ludothèque décline toute responsabilité pour ce qui concerne les dommages et accidents que pourraient occasionner l'usage des jeux.

Le « départ »

L'emprunteur - doit s'assurer que les jeux choisis sont complets et en bon état.
- doit faire enregistrer les jeux choisis

Si aucune remarque n'est enregistrée, le jeu est considéré comme complet et en bon état.

Le « retour »

Le retour doit avoir lieu au minimum 15 mn avant la fermeture. Les jeux et jouets doivent être rendus pièces rangés dans les sachets, complets, propres et secs; les jeux en tissu doivent être lavés. Il est indispensable de vérifier leur contenu avant leur retour à la ludothèque. Tout jeu ne répondant pas à ces conditions est reloué à l'emprunteur pour une période complémentaire afin qu'il soit rendu en état correct. Toute détérioration devra être signalée. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux.

En cas de pièce cassée ou définitivement perdue mais remplaçable, soit l'emprunteur procède directement à son remplacement (pièce d'origine ou strictement identique), soit la ludothèque procède à son remplacement au frais de l'emprunteur (5€ ou coût réel si les frais de remplacement sont supérieurs à 5 €). En cas de perte d'un jeu, d'une pièce irremplaçable qui rend le jeu inutilisable ou de détérioration d'un jeu, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le rembourser au prix d'un jeu neuf. En cas de non retour de jeux à la ludothèque après deux emails ou sms de relance, le chèque de caution sera encaissé.

Idées ludiques & entr'aide

Si vous découvrez un jeu qui vous semble intéressant, n'hésitez pas à partager... il pourra faire partie de nos prochaines acquisitions. Vous pouvez aussi contribuer à l'aménagement des espaces de jeux enfants ou de la ludothèque : toutes les idées et les savoir-faire sont bienvenus. Enfin, les dons de jeux et jouets sont bienvenus, la ludothèque les utilisera en fonction de ses besoins pour vous proposer un espace de jeu toujours plus riche et agréable !

Utilisation de l'espace, règles communes

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux.